

Les prestations familiales



Les Caisses d'allocations familiales, les Caf, versent une quinzaine de prestations, dont les allocations familiales. Plus de 80 milliards d'euros sont ainsi distribués aux familles.

Quelle part de la population française en bénéficie ?

- 1 7 %
- 2 27 %
- 3 47 %

 Réponse : 3



Les Caf* ont principalement pour mission d'atténuer les inégalités entre les foyers. Elles apportent des revenus complémentaires, financent des équipements et proposent un suivi et des conseils.

Les aides financières peuvent être fonction de la taille de la famille et :

- 1 Des ressources
- 2 De l'âge de la mère
- 3 Des départements

 Réponse : 1

Les priorités des Caf



Les 4 priorités des Caf* sont : l'accompagnement au quotidien des familles, l'accueil du jeune enfant, l'accès au logement et la lutte contre la précarité ou le handicap. 31 millions de personnes en bénéficient.

Parmi ces bénéficiaires, quelle est la part des familles avec enfant ?

- 1 27 %
- 2 57 %
- 3 77 %

 Réponse : 2

* voir carte mémo



Les fraudes

Une fausse déclaration à la Caf* donne accès à des prestations non justifiées et constitue une fraude. Les fraudes à la Caf sont estimées à 1 milliard d'euros.

Combien ont été effectivement constatées en 2014 ?

- 1 110 millions d'€
- 2 210 millions d'€
- 3 410 millions d'€

 Réponse : 2

* voir carte mémo

Allocations familiales et natalité



La politique familiale française favorise la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, pour accompagner le double désir des femmes de travailler et d'avoir des enfants.

Le nombre de naissances chaque année en France est de l'ordre de :

- 1 400 000
- 2 800 000
- 3 1 million

 Réponse : 2

La famille,
une priorité sociale



La politique familiale française est une priorité sociale depuis 1945. L'ensemble des mesures en faveur des familles représente 6,1 % du PIB. En France, le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) est l'un des plus élevés d'Europe, avec l'Irlande.

Il est de :

- 1 1,5
- 2 2
- 3 3

 Réponse : 2

Les frais médicaux de la grossesse



Pour encourager un suivi médical régulier pendant la grossesse, la Cnam* rembourse à 100 % les examens médicaux obligatoires liés à la grossesse.

À partir du 6^{ème} mois, la prise en charge à 100 % concerne aussi :

- 1 Tous les soins
- 2 Les soins dentaires
- 3 Les cures thermales



Réponse : 1

* voir carte mémo



Le congé de paternité

Le congé de paternité, créé en décembre 2001, s'ajoute aux 3 jours accordés aux pères pour la naissance d'un enfant.

Quelle est sa durée ?

- 1 4 jours
- 2 11 jours
- 3 18 jours

 Réponse : 2



Les Françaises ont leur premier enfant en moyenne à 28 ans. Le congé de maternité leur permet de se reposer avant et après l'accouchement en recevant des indemnités journalières de la Cnam*.

Combien de semaines de congé au total sont accordées pour les deux premiers enfants ?

- 1 8
- 2 12
- 3 16

 Réponse : 3

* voir carte mémo

La Prestation d'accueil du jeune enfant



La Prestation d'accueil du jeune enfant, la Paje, comprend plusieurs aides destinées à accompagner l'accueil de l'enfant et organiser son mode de garde. Elles concernent les naissances et l'adoption.

Combien de familles en bénéficient chaque année ?

- 1 800 000
- 2 2,3 millions
- 3 5,3 millions

 Réponse : 2



La prime à la naissance ou à l'adoption

La prime à la naissance ou à l'adoption permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant. Elle est attribuée sous conditions de ressources.

En cas d'adoption, l'enfant doit avoir moins de :

- 1 1 an
- 2 7 ans
- 3 20 ans

 Réponse : 3



La garde des enfants

Les frais de garde des enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par la Caf*.

En dehors de la famille, quel est le principal mode de garde des moins de 3 ans ?

- 1 Chez une assistante maternelle
- 2 Au domicile des parents avec un salarié
- 3 En crèche



Réponse : 1

* voir carte mémo

L'Allocation de base



L'allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) permet de faire face aux dépenses liées à la naissance d'un enfant et à son entretien.

Elle est accordée par la Caf*, sous conditions de ressources, et jusqu'à ce que l'enfant ait :

- 1 6 mois
- 2 3 ans
- 3 10 ans

 Réponse : 2



mon-enfant.fr

Le site mon-enfant.fr aide les parents à trouver des solutions de garde pour leur enfant. Créé par la Cnaf*, il donne des informations pratiques.

On y trouve :

- 1 Les adresses des crèches
- 2 Des conseils médicaux
- 3 Des conseils d'alimentation



Réponse : 1

* voir carte mémo



Les Allocations familiales

Les Allocations familiales sont versées aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge et résidant en France.

Où sont-elles attribuées à partir du 1^{er} enfant ?

- 1 Dans les régions d'outre-mer
- 2 En Alsace
- 3 En Corse

 Réponse : 1

L'Allocation de soutien familial



Selon le code civil, les parents doivent nourrir et élever leurs enfants. L'Allocation de soutien familial, l'Asf, aide plus de 700 000 enfants privés de l'aide de l'un de ses parents.

Quand l'enfant est privé de l'aide de ses 2 parents, l'allocation est :

- 1 La même
- 2 Majorée d'1/3
- 3 Doublée

 Réponse : 2

Le contrat
« enfance et jeunesse »



Les Caf* cofinancent des centres d'accueil pour enfants, comme les crèches et les centres de loisirs, en passant des contrats « enfance et jeunesse » avec les collectivités locales.

La part des dépenses prise en charge par les Caf* ne dépasse pas :

- 1 25 %
- 2 55 %
- 3 75 %

 Réponse : 2

* voir carte mémo



L'aide aux enfants

Les prestations familiales et les aides au logement jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté des familles.

Quelle proportion d'enfants vit aujourd'hui dans une famille en situation de pauvreté ?

- 1 5 %
- 2 20 %
- 3 35 %

 Réponse : 2

L'Allocation journalière de présence parentale



Si l'état de santé d'un enfant nécessite des soins soutenus, les parents qui prennent des jours de congés pour rester près de lui bénéficient de l'Ajpp.

Ils reçoivent une allocation pour chaque jour de congé, limitée par mois à :

- 1 2 jours
- 2 12 jours
- 3 22 jours

 Réponse : 3



L'Allocation de rentrée

L'Allocation de rentrée scolaire, l'Ars, aide les familles à supporter les dépenses de la rentrée. Elle est versée sous conditions de ressources pour les enfants scolarisés entre 6 et 18 ans.

Elle est modulée en fonction de :

- 1 L'âge de l'enfant
- 2 La classe
- 3 Le lieu de scolarisation

 Réponse : 1



L'aide aux pensions alimentaires

Si un parent ne verse pas la pension alimentaire décidée par un jugement du tribunal, une allocation peut être versée en soutien au titre d'une avance.

Qui peut engager les démarches pour que la pension soit payée ?

- 1 Le conseil général
- 2 Les impôts
- 3 La Caf*



Réponse : 3

* voir carte mémo

Vivre chez ses parents



Entre 18 et 34 ans, environ 1 Français sur 3 vit encore chez ses parents. Ils sont 1 sur 2 en moyenne dans l'Union européenne.

Pour l'attribution des allocations familiales et des aides au logement, la Caf* peut prendre en compte les enfants à charge jusqu'à :

- 1 18 ans
- 2 21 ans
- 3 25 ans

 Réponse : 2

* voir carte mémo



Le budget des aides au logement

Les Allocations logement représentent un budget de 16 milliards d'euros. Elles sont financées par l'État et la Cnaf*.

Quelle est la part financée par l'État ?

- 1 1/3
- 2 1/2
- 3 2/3

 Réponse : 2

* voir carte mémo



Les aides au logement

Les aides au logement favorisent l'accès au logement de 6 millions de ménages modestes avec la prise en charge d'une part de leurs dépenses d'habitation.

Elles sont versées par :

- 1 La Caf*
- 2 La Cnam*
- 3 L'Urssaf*



Réponse : 1

* voir carte mémo

L'Aide personnalisée au logement



L'Aide personnalisée au logement, l'Apl, est une aide financière sous conditions de ressources qui participe au paiement du loyer ou des mensualités d'emprunt immobilier.

Pour un étudiant non boursier, les ressources prises en compte sont :

- 1 Les siennes
- 2 Celles de ses parents
- 3 Les deux

 Réponse : 1

Les conditions de logement



Pour pouvoir être attribuée, l'Aide au logement doit concerner un habitat qui bénéficie d'un confort minimum et qui est conforme aux normes de santé et de sécurité.

Quelle superficie minimum doit-il avoir pour une personne seule ?

- 1 7 m²
- 2 9 m²
- 3 15 m²

 Réponse : 2

L'Allocation aux adultes handicapés



Les handicapés peuvent bénéficier d'un complément de ressources, l'Aah, qui leur garantit un revenu mensuel minimal. Il ne peut pas être cumulé avec une pension d'invalidité ou de retraite.

Combien d'handicapés perçoivent cette allocation ?

- 1 100 000
- 2 500 000
- 3 1 000 000

 Réponse : 3



L'enfant handicapé

Les parents d'un enfant handicapé de moins de 20 ans peuvent bénéficier de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'Aeeh. C'est une prestation mensuelle d'environ 130 €.

Son attribution dépend :

- 1 Des ressources des parents
- 2 Du type de handicap
- 3 Du taux de handicap

 Réponse : 3



Les minima sociaux sont des prestations qui assurent un revenu minimum aux personnes en situation de précarité. Il y en a 9 dont le Rsa, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'Allocation aux adultes handicapés...

Combien de personnes sont couvertes ?

- 1 3,8 millions
- 2 6,8 millions
- 3 9,8 millions

 Réponse : 2



Le soutien aux familles

Les allocations de la Caf* permettent de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité ou ayant de faibles revenus.

Combien de familles tirent au moins 50 % de leurs ressources de la Caf ?

- 1 1 sur 2
- 2 1 sur 4
- 3 1 sur 10

 Réponse : 2

* voir carte mémo

Le seuil de pauvreté



Le seuil de pauvreté, établi par l'Insee, est calculé à 60 % de la médiane des niveaux de vie. Cette médiane partage les Français en deux groupes égaux : ceux qui gagnent moins et ceux qui gagnent plus.

Le seuil de pauvreté est évalué à environ :

- 1 450 € par mois
- 2 750 € par mois
- 3 950 € par mois

 Réponse : 3



La politique familiale

La politique familiale passe par les prestations versées par la Sécurité sociale et aussi par la prise en compte du nombre d'enfants dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Cet instrument fiscal s'appelle :

- 1 Le quotient familial
- 2 L'abattement familial
- 3 Le multiplicateur familial



Réponse : 1



Le montant des allocations familiales

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le montant des allocations familiales varie en fonction du revenu des parents. Il peut augmenter quand les enfants grandissent.

À quel âge de l'enfant est-il augmenté ?

- 1 7 ans
- 2 12 ans
- 3 14 ans

 Réponse : 3